



Paris, le 26 janvier 2024

Chers collègues,

A leur demande, les représentants de Synergie-Officiers, du SCPN et du SICP ont été reçus conjointement ce matin par le ministre de l'Intérieur. Du côté de l'administration, le secrétaire général, le DGPN, le directeur de cabinet du ministre et le DRHFS étaient présents.

C'est ensemble que les OS de cadres du bloc syndical ont décidé de porter les revendications et intérêts communs de leurs mandants dans la perspective des Jeux Olympiques 2024.

Les officiers et les commissaires de police ont des statuts et contraintes spécifiques qui nécessitent des réponses fermes et claires du ministre. Ils sont ainsi doublement concernés, à titre personnel et comme cadres, par l'absence de lisibilité et les retards préoccupants pris sur l'organisation des JOP.

Plusieurs revendications ont été portées :

- Un engagement ferme sur les congés auxquels les cadres auront droit avec une définition précise des taux de présence et des conditions d'engagement,
- L'octroi de la prime JOP à tous les policiers, tous grades confondus, d'un montant minimum de 2000 euros pour tous,
- Une gratification, au-delà de cette prime, à la hauteur des responsabilités dévolues aux cadres de la police nationale avec une attribution exceptionnelle en 2024 de la part performance de l'IRP pour tous les officiers et les commissaires, qui eux ne bénéficient pas du paiement d'heures supplémentaires a fortiori défiscalisées,
- Un accompagnement social exceptionnel et largement renforcé pour s'adapter à la disponibilité qui sera demandée aux officiers et commissaires,
- Une revalorisation de la prime de fidélisation pour les officiers et commissaires,
- Une annulation de l'écrêtement des heures supplémentaires des officiers pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2024, avec transformation des heures à l'issue en repos compensateurs,
- Une reconnaissance de l'engagement des officiers et commissaires, lors de l'attribution de distinctions honorifiques à l'issue de l'évènement,
- - Un déplafonnement du CET.

Au-delà, les trois organisations syndicales ont réitéré la demande de décalage de la rentrée scolaire 2024 afin de faciliter l'engagement de tous les policiers, notamment lors des jeux paralympiques.

Le ministre s'est montré particulièrement à l'écoute des demandes des organisations syndicales.

Il a reconnu qu'il était temps de procéder aux arbitrages et décisions nécessaires. Des notes de cadrage du ministre et du DGPN sont actuellement en préparation et devraient être diffusées dans les prochains jours. Elles préciseront notamment que les officiers et commissaires de la police nationale devraient bénéficier des 10 jours de congés hors période écarlate déjà évoqués. Si le ministre comme le DGPN ont précisé qu'ils attendaient des cadres une disponibilité exceptionnelle, les congés pouvant être fractionnés ou adaptés aux circonstances locales, cette note aura au moins le mérite de clarifier les droits à congés des officiers et commissaires.

Sur les questions de l'écrêtement des heures et du CET, l'administration veillera à simplifier au maximum les dispositifs pour les adapter aux besoins.

Enfin, s'agissant de notre demande d'une généralisation pour 2024 de la part performance, le ministre a répondu comprendre cette demande, justifiée par l'absence de paiement d'heures supplémentaires et l'engagement exceptionnel qui sera celui des officiers et commissaires. Il a demandé à ses services de chiffrer cette mesure dans les plus brefs délais afin de pouvoir poursuivre la discussion.

Nos trois organisations syndicales se tiennent donc à disposition du ministre et de ses services pour avancer, enfin, sur ces questions cruciales.

La délégation

